

# **RÉSULTATS DE LA CONSULTATION NATIONALE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES POST-2015**

**(Après le Cadre d'Action de Hyogo)**

**Hôtel Mercure, Alger, 17 Février 2013**

## **1. CADRE D'ACTION DE HYŌGO EXISTANT :**

### **1.1 Principales réussites (ou réalisations) dans la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) depuis la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo (CAH) en 2005 :**

- Élaboration des premiers Projets Nationaux de Recherche (PNR) sur les risques majeurs depuis 2005 ;
- Promulgation de la loi 04-20 du 25 Décembre 2004 sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable;
- Application de la loi 04-20 qui a induit la mise en place de la plateforme nationale dénommée « Délégation Nationale aux Risques Majeurs » ;
- Multiplication des études (et de la cartographie) des aléas et des risques dans les différents secteurs concernés ;
- Augmentation considérable des moyens humains, matériels et technologiques dédiés à la prévention et la gestion des risques ;

### **Ont contribué essentiellement à ces réussites :**

- Renforcement de la prise de conscience du pays suite aux conséquences des différentes catastrophes naturelles subies par l'Algérie en particulier celles des inondations de Bab El-Oued (10.11.2001) et du séisme de Boumerdès (21.05.2003) ;
- Mise en place du Cadre international des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (IDNDR, ISDR, HFA) auquel l'Algérie s'est activement intégrée ;
- Développement appréciable de l'assurance catastrophe naturelle (CAT-NAT) depuis 2005 ;
- Renforcement des textes législatifs, réglementaires et techniques relatifs à la réduction des risques de catastrophes ;
- Éradication de l'habitat précaire pour réduire la vulnérabilité du cadre bâti (programme 540.000 logements) ;
- Éducation ;
- Formation ;
- Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux inondations et rapide pour les séismes ;
- Programmes de sensibilisation ;

- Formation de cadres et chercheurs ;
- L'intégration des modules sur les risques dans les programmes d'enseignement universitaires ;
- Participation des médias ;
- Participation plus active de l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) dans les programmes de cartographie des aléas et des risques ;
- Création d'un point focal national relatif au nouveau Règlement sanitaire international de l'OMS;
- Mise en place de stocks stratégiques pour les phases post catastrophes ;
- Programme de formation pour la promotion et la vulgarisation du secourisme en direction du grand public.

## **1.2 Agenda du développement Post-2015 (Post-OMD) et Objectifs de Développement Durable proposés relatifs à la question des catastrophes :**

L'agenda de développement Post-2015 devra être basé sur les réalisations des OMD dans le cadre du développement durable et l'éradication de la pauvreté. Le groupe intergouvernemental (à composition ouverte) chargé de définir les ODD devra inclure l'intégration de la RRC comme l'un des objectifs à retenir.

## **2. QUESTIONS IMPORTANTES SOULEVÉES DANS L'EXAMEN A MI-PARCOURS DU CAH ET RÉSULTATS DES PREMIÈRES CONSULTATIONS :**

### **2.1 Actions sur l'intégration de la RRC dans la planification du développement :**

- La réponse est Oui (l'accent a été mis sur l'intégration de la RRC) ;
- Globalement ça a été un succès ; à titre d'exemple, on peut citer :
  - ✓ L'intégration de la RRC dans les Schémas nationaux d'aménagement du territoire (SNAT), régionaux (SEPT) et locaux (PAW, PDAU et POS) ;
  - ✓ Actualisation de la réglementation parasismique dans la conception et l'exécution des bâtiments et promulgation des règles parasismiques pour ouvrages d'arts.

### **2.2 Progrès réalisés par le gouvernement pour lier la RRC à l'adaptation au changement climatique :**

- La liaison de la RRC avec l'adaptation au changement climatique a été prise en considération dans certaines études de vulnérabilité comme celle actuellement en cours de la Wilaya d'Alger et qui porte sur le thème de « La vulnérabilité aux risques naturels et aux changements climatiques » ;
- Mise en place d'un réseau d'observation et de veille climatique dans les régions steppiques et oasiennes utilisant des bio-indicateurs pour mesurer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes ;

- Lancement de programmes de développement des énergies renouvelables conséquents ;
- Incitations réglementaire et fiscale pour développer l'utilisation de carburants propres.

### **2.3 Identification des bonnes pratiques en matière d'utilisation des sols :**

- La réponse est contenue dans le point 2.1 ;
- Intégration du SNAT dans la généralisation des études géotechniques d'urbanisation dans la construction ;
- Les instruments de gestion existent : SNAT, SEPT, PAW, PDAU et POS ; la RRC est systématiquement prise en compte dans ces instruments chaque fois que des études d'évaluation des aléas et des risques existent aux échelles territoriales concernées (carte d'aléa, micro-zonage etc.) ;
- La loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1990 (complétée et modifiée en 2004) stipule l'interdiction de construire dans les zones à risque, proximité immédiate de failles sismiques, lits d'oued, zones inondables, etc.

### **2.4 Mesures prises en Algérie pour renforcer la résilience des hôpitaux et des écoles face aux catastrophes :**

- Les hôpitaux et les écoles sont classés comme ouvrages importants pour lesquels les niveaux de sécurité supérieurs sont affectés par les Règles Parasismiques Algériennes (RPA) et font l'objet d'un suivi et contrôle rigoureux lors de leur réalisation.
- Des dispositions techniques et réglementaires ont été édictées pour le renforcement par des contreventements en voiles béton armé pour tous les établissements scolaires en zones sismiques.
- Pour les structures existantes, des actions de réhabilitation ou de renouvellement sont programmées dans un cadre prioritaire. Des visites de conformité (sécurité) des établissements scolaires sont régulièrement effectuées par les services de la protection civile.

## **3. ÉLÉMENTS IMPORTANTS POUR L'AVENIR DE LA RRC**

### **3.1 Approches permettant le progrès sur la RRC**

- Jusqu'en 1990, l'approche « intervention et relèvement » était globalement prédominante. Depuis lors, l'approche « prévention » basée sur des études techniques et scientifiques a été développée de manière très consistante dans beaucoup de secteurs.
- Renforcement de la coordination et de la concertation intersectorielles.
- Tirer les enseignements des différentes catastrophes survenues (Retour d'expérience).

### **3.2 Moyens d'intégration d'une plus grande redevabilité (responsabilisation) dans RRC :**

- Promulgation de tous les textes d'application (décrets, arrêtés, etc.) de la loi 04-20 sur les risques majeurs, ainsi que par la dotation des collectivités locales en moyens adéquats pour faire face à leurs responsabilités ;
- Professionnalisation des intervenants dans la gestion des risques ;
- Instauration de cycles de formation et de perfectionnement pour les responsables en charge de la réduction des risques de catastrophes ;
- Sensibilisation, information, formation et exercices de simulation pour tester l'interopérabilité des intervenants concernés.

### **3.3 Les trois principaux éléments importants qui devraient être abordés dans le Cadre Post-2015 pour la RRC :**

- Création de plateformes (comités intersectoriels) RRC au niveau local (Wilaya) pour assurer l'impulsion et le suivi de plans de prévention ;
- Renforcement des capacités des pays en voie de développement pour faire face aux RRC à travers l'alimentation conséquente des fonds spéciaux par les pays développés ;
- Relancer l'initiation des projets coopératifs à l'échelle internationale, régionale et locale pour promouvoir la RRC à travers un réel transfert de technologie ;

Pour réaliser ces trois éléments, il est nécessaire de tenir-compte des aspects liés à : la Formation ; la Performance ; la Coordination des actions ; la Poursuite de l'effort de développement du pays ; la pérennisation de la prévention.

### **3.4 Cadre Post-2015 proposé :**

- L'adoption d'un nouveau CAH/HFA (« Hyogo2 » 2015-2025) avec une nouvelle formulation tenant compte de l'expérience 2005-2015 ;
- Maintenir le même cadre et l'améliorer ;
- Élaborer une Charte d'institutionnalisation du cadre d'action de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies.

## **4. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LE CADRE POST-2015 POUR LA RRC :**

### **4.1 Éléments clés manquants dans le processus de consultation nationale :**

- Le temps nécessaire à la réflexion ;
- Uniformiser le niveau d'information de toutes les parties prenantes en mettant l'accent sur la communication, au préalable ;
- Les documents support aux consultations nationales doivent être mis à la disposition de l'ensemble des participants, suffisamment à l'avance ;

- Communication des rapports spécifiques aux secteurs concernés.

#### **4.2 Opportunités et défis dans le processus national de consultation :**

- Capitaliser les enseignements tirés de la gestion et de la réduction des risques de catastrophes ;
- Pérenniser la contribution sectorielle (pallier la discontinuité des représentations sectorielles).